



Le Chef de l'Etat appelle les jeunes à utiliser leurs compétences pour contribuer au développement du pays



Le Chef de l'Etat demande à la jeunesse Burundaise d'arrêter de viser l'emploi public mais plutôt d'user des connaissances acquises à l'école pour initier des projets générateurs de revenus susceptibles de créer de l'emploi et contribuer au développement du pays. Le Président de la République du Burundi SEM Evariste NDAYISHIMIYE a lancé cet appel, ce mardi 04 Mai 2021 lors d'une séance de moralisation à l'intention des jeunes natifs de la Province de Gitega.

Au cours de cette séance, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a invité les jeunes à promouvoir un esprit patriotique en vue de travailler pour le développement de leur pays: " Vous devriez arrêter d'envier l'Occident. Il faut plutôt penser à développer le pays qui vous a éduqué. Le temps est venu de créer une nouvelle génération qui ne mendie pas, mais qui se veut créative et innovante".

Le Numéro Un Burundais a poursuivi en demandant aux jeunes de la Province de Gitega de combattre l'oisiveté et de

cesser de perdre du temps avec des choses futiles comme la discrimination ethnique, mais de travailler en partenariat pour un Burundi prospère.

Par ailleurs, il leur a demandé de s'investir surtout dans le business qui rapporte des devises. « Le développement est impossible sans la paix et la sécurité », a souligné le Chef de l'Etat en les exhortant au renforcement de la paix et de la sécurité, piliers du développement durable.

Cette rencontre a vu la participation des jeunes entrepreneurs qui ont réussi à créer divers emplois grâce aux projets initiés. A travers leurs témoignages, ils ont appelé d'autres jeunes au réveil des consciences et changement de mentalités pour s'auto-développer et contribuer ensuite au développement du pays.

Ces jeunes entrepreneurs ont en outre saisi cette occasion pour solliciter un soutien dans l'exécution de leurs projets. Son Excellence le Chef de l'Etat leur a promis que le Gouvernement Responsable et Laborieux ne ménagera aucun effort pour appuyer de telles initiatives et a demandé aux autres jeunes de leur emboîter le pas.

(www.presidence.gov.bi)

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'Etat appelle les jeunes à utiliser leurs compétences pour contribuer au développement du pays

1

Le Chef de l'Etat invite les Burundais à s'atteler davantage au travail

2

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement effectue une tournée de travail en Europe

3

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement termine sa tournée en Europe, en Suisse

5

Une table ronde pour la redynamisation des cellules Tics au sein des institutions publiques et privés

9

Communiqué de Presse No 18 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 05 Mai 2021

10

Le Chef de l'Etat invite les Burundais à s'atteler davantage au travail



Ce 2 mai 2021, le Président de la République, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, accompagné par la Première Dame du Burundi, Son Excellence Angéline Ndayishimiye, s'est joint aux Chrétiens de la Paroisse Gihanga, province Bubanza, pour la prière dominicale du 5ème Dimanche de Pâques.

Dans son allocution, juste après la célébration de la messe, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a invité les burundais à s'aimer mutuellement et à aimer le travail pour accroître la production. Il les a particulièrement remerciés pour leur esprit de travail en commun. Le Chef de l'Etat a donné l'exemple de la production du maïs qui a considérablement augmenté, car la population a vite compris la pratique de grouper les propriétés foncières lors du labour et du semis.

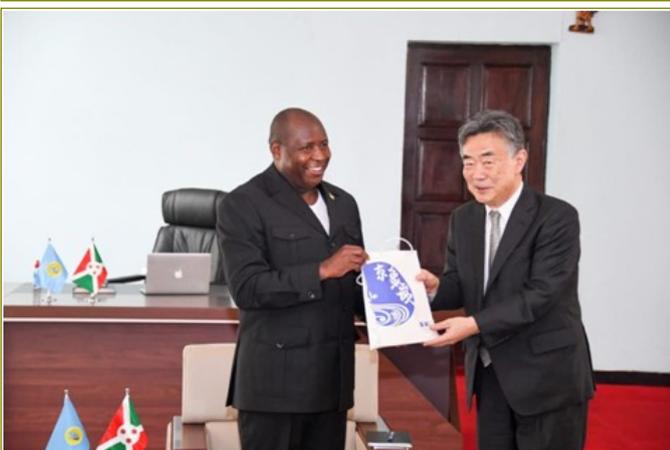
Le Président de la République a ensuite confié à la population de Gihanga que leurs problèmes de carence d'eau potable et d'irrigation trouveront une solution dans un délai ne dépassant pas une année, car son souhait le plus ardent est de voir Gihanga devenir le grenier du pays.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a aussi conseillé les Burundais à ne pas rester prisonniers du passé douloureux que le pays a connu. Il a, par conséquent demandé aux Burundais de pouvoir compter sur le présent et l'avenir qui selon le Chef de l'Etat sont rassurants et prometteurs.

Par ailleurs, le Président de la République a demandé aux Burundais de consolider davantage l'amour du prochain, la paix, la sécurité et la justice. C'est dans cette optique qu'il a invité les Burundais à se protéger contre la COVID-19 et par conséquent de prévenir les autres contre cette pandémie.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a clôturé son allocution en faisant un appel à population de Gihanga en particulier et de tout le pays en général, à contribuer aux oeuvres de l'Eglise. Pour prêcher par l'exemple, il a promis à la Paroisse Gihanga une contribution de 5.000.000 de Francs Burundais, comme coup d'envoi aux travaux de construction du couvent pour les Prêtres de la Paroisse de Gihanga. (www.presidence.gov.bi)

La reprise du Projet d'Extension du Port de Bujumbura au menu des échanges entre le Chef de l'Etat et l'Ambassadeur Japonais



Le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience, ce jeudi 06 Mai 2021, Mr Masahiro IMAI, Ambassadeur du Japon au Burundi avec résidence à Kigali, au Rwanda.

Au terme de cette audience, l'Ambassadeur Japonais a révélé qu'ils ont échangé sur le redémarrage du Projet d'Extension du Port de Bujumbura, financé par le Japon, qui s'était arrêté à cause de la pandémie du COVID-19.

Au cours de leurs échanges, ils sont également revenus sur les relations de coopération entre le Burundi et le Japon qui se manifestent dans les secteurs de l'agriculture, l'infrastructure et l'énergie.

Les deux hautes personnalités ont exprimé le souhait de voir ces relations renforcées afin de promouvoir le développement économique du pays.

Cet entretien a été clôturé en beauté par un échange de cadeaux. (www.presidence.gov.bi)

Le Président du Sénat procède à la récolte du riz



Le président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera accompagné de son épouse a procédé ce lundi 3 Mai 2021 à la récolte du riz sur la colline Kansega, zone Ndava, Commune Buganda de la Province Cibitoke.

Alors qu'il a semé 30 Kg sur cette rizière de plus de deux hectares, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera s'attend à une récolte de 15 tonnes de riz.

Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a fait savoir qu'une partie de la récolte sera utilisée pour la consommation familiale, une autre sera vendue sur le marché. Comme c'est un serviteur de Dieu, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera affirme qu'une partie de la récolte sera destinée à l'assistance des personnes démunies ou vulnérables.

En pratiquant la culture du riz, le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera, Président du Sénat donne un bon exemple aux autres leaders, et il les appelle à exercer des activités d'augmentation de la production. Il se réjouit de voir que certaines autorités s'investissent déjà dans les activités agropastorales. Comme la récolte du riz est abondante dans le pays, le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera souhaite que le Gouvernement fixe le prix du riz comme il l'a fait pour le maïs.

www.presidence.gov.bi

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement effectue une tournée de travail en Europe



Dans le cadre des consultations politiques, en vue de la normalisation des relations bilatérales entre le Burundi et l'Union Européenne d'une part, et entre le Burundi et les Etats Européens, d'autre part, ainsi que le réchauffement des relations d'amitié et de coopération entre le Burundi et la France et entre le Burundi et la Suisse, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence l'Ambassadeur Al-

bert SHINGIRO a effectué une tournée de travail à Bruxelles, Paris, Genève et Berne, du 24 avril au 04 mai 2021.

Au cours de cette tournée qui a commencée par Bruxelles, capitale de l'Union Européenne, le Ministre des Affaires Etrangères a rencontré le Secrétaire Général du service européen pour l'action extérieure à la commission de l'Union Européenne Monsieur Stefano Sannino. Ils ont eu un entretien très fructueux, et ont échangé sur des sujets d'intérêt commun, notamment la levée des sanctions prises par l'Union Européenne contre le Burundi en mars 2016.

Cette visite intervient au moment où depuis cinq ans, il n'y avait pas eu de visite de travail d'une autorité burundaise de haut niveau auprès de cette institution.

En marge de cette visite, le Ministre a rencontré, à Bruxelles, Monsieur André Flahaut, Ministre d'Etat, Président honoraire de la chambre des représentants de Belgique au Parlement fédéral belge et ancien Ministre de la Défense. Leur entretien était dominé par la situation au Burundi avec un accent particulier sur les nouveaux développements po-

sitifs dans le pays, la situation régionale ainsi que l'état des relations bilatérales avec le Royaume de Belgique et

le Burundi. (Rédaction-MAECD)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement rencontre le nouveau Secrétaire Général de l'Organisation des Etats ACP



Lors de sa visite à Bruxelles, Son Excellence l'Ambassadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a rencontré Monsieur Georges Rebelo Pinto Chikoti, nouveau Secrétaire Général de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Leurs échanges ont porté sur différents sujets dont l'Accord post-Cotonou, récemment paraphé par les négociateurs en chef de l'OEACP et de l'Union Européenne, l'Accord de Georgetown révisé, la réforme de l'Organisation des Etats ACP, ainsi que la levée des sanctions prises par l'UE contre le Burundi.

Le Secrétaire Général de l'OEACP a rassuré le Burundi de son soutien ferme et constant sur la requête légitime des autorités Burundaises de lever les sanctions imposées au Burundi. (Rédaction-MAECD)

Le Ministre burundais en charge des Affaires Etrangères se rend à Paris



dent Emmanuel Macron, pour l'Afrique. Ils ont discuté des différents sujets, la coopération bilatérale entre le Burundi et la France, la coopération régionale et globale en général ainsi que la levée des sanctions prises contre le Burundi par l'Union Européenne. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a également rencontré Monsieur Jean Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat chargé du Touris-



Paris, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence l'Ambassadeur Albert SHINGIRO a rencontré Monsieur Franck Paris, Conseiller Spécial du Prési-

me, des Français de l'étranger et de la Francophonie. Ils ont échangé sur le renforcement de la coopération à travers un partenariat mutuellement avantageux.

Cette visite a également été une bonne occasion pour le Chef de la diplomatie burundaise d'effectuer quelques entretiens avec les hommes d'affaires européens, dans le cadre de promouvoir la diplomatie économique, comme il se l'est juré lors de sa prise des fonctions.

Dans un entretien qu'il a effectué avec Monsieur Steve Gentili, Président du Forum Francophone des Affaires (FFA), les deux interlocuteurs ont échangé sur les opportunités d'investissements étrangers au Burundi, notamment l'exploitation du lac Tanganyika,

qui est le 2^{ème} lac le plus profond du monde après le lac Baïkal, le développement des infrastructures, le développement du secteur des finances qui se concrétiserait par l'ouverture des banques européennes, l'exploitation des mines moyennant signature des accords de coopération mutuellement avantageuse, etc. Le Ministre n'a pas oublié de souligner l'octroi des emplois aux citoyens burundais et surtout les jeunes qui représentent plus de 65% de la population totale, et dont la plupart sont sans emploi. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et le Président du Forum Francophone des Affaires (FFA) se sont convenus d'organiser un forum d'affaires au Burundi lorsque le contexte sanitaire le permettra.

(Rédaction-MAECD)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement termine sa tournée en Europe, en Suisse



Dans la ville de Berne, en Suisse, le Ministre a rencontré son homologue de la Confédération Suisse, SEM Ignazio Cassis. Le renforcement des relations d'amitié et de coopération bilatérale ainsi que d'autres sujets d'intérêt commun étaient au menu. Au terme de leurs discussions, il s'est observé une convergence de vues sur ces sujets et une volonté partagée de réchauffer davantage les liens bilatéraux entre les deux pays.

En marge de cette visite, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence l'Ambassadeur Albert SHINGIRO a rencontré d'autres personnalités et amis du Burundi, en vue de promouvoir l'image du pays.



La mission conduite par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement en Europe s'est soldée par une convergence de points de vue avec les partenaires du Burundi sur la levée des sanctions prises contre le Burundi, ainsi que le réchauffement des relations d'amitié et de coopération entre le Burundi et ses partenaires Européens à travers une coopération mutuellement avantageuse au bénéfice de leurs peuples respectifs.

Signalons qu'au terme de sa tournée au siège de l'Union Européenne à Bruxelles, Paris en France, Genève et Berne en Suisse, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a invité ses interlocuteurs à effectuer une visite au Burundi, à

une date qui sera communiquée par voie diplomatique. Cette invitation a été acceptée avec plaisir. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a bouclé la boucle en exprimant ses profonds remerciements aux autorités de l'Union Européenne, Françaises et Suisses pour l'ac-

cueil chaleureux ainsi que les marques d'attention à l'endroit de sa délégation tout au long de son séjour fructueux à Bruxelles, Paris, Genève et Berne.
(Rédaction-MAECD)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement signe l'amendement de l'Echange de Notes relative au projet de modernisation et d'extension du Port de Bujumbura



Le 7/5/2021, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a procédé, avec l'Ambassadeur du Japon auprès du Burundi avec résidence à Kigali Son Excellence Imai MASAHIRO, à la signature de l'amendement de l'Echange de Notes relative au projet de modernisation et d'extension du Port de Bujumbura.

Dans son mot de circonstance, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a tout d'abord remercié le Gouvernement japonais pour le financement de ce projet et a rappelé que le port de Bujumbura joue un rôle important dans l'économie du Burundi. A cet effet, le rôle du Gouvernement burundais consistera à mettre sur pied des stratégies adéquates pour maximiser l'exploitation du Lac Tanganyika qui est un lac très important pour l'économie du pays.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a également indiqué que la République du Burundi en collaboration avec la République

Unie de Tanzanie est en train de mettre sur pied un port sec à Kigoma qui va recevoir des produits commerciaux à partir de Dar-Es-Salaam. Certains de ces produits passeront par la voie routière, d'autres produits passeront par la voie lacustre. Par conséquent, le trafic sur le Lac Tanganyika va être intense en ce qui concerne les échanges commerciaux.

Pour le Directeur Général de l'Autorité Maritime, Portuaire et Ferroviaire Monsieur Jacques BIGIRIMANA, la mise en œuvre de ce projet va permettre de réduire le coût de transport afin de promouvoir le transport maritime qui est moins cher par rapport à la voie routière, entretenir régulièrement la flotte burundaise par la mise en œuvre d'un chantier naval pour la réparation des bateaux, protéger le bassin portuaire contre les alluvions du canal des eaux usées du quartier de Buyenzi et moderniser le port pour une croissance économique du Burundi et de la région.



L'Ambassadeur du Japon auprès du Burundi avec résidence à Kigali Son Excellence Imai MASAHIRO a quant à lui rappelé que le projet de modernisation et d'extension du Port de Bujumbura a quatre com-



posantes à savoir la construction du terminal à conteneur, la construction du chantier naval pour la construction et la réparation des bateaux, la déviation du canal de Buyenzi ainsi que le dragage du bassin portuaire.

Par après, il s'en est suivi la signature de l'amendement de la convention de financement du projet de modernisation et d'extension du port de Bujumbura entre Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Ambassadeur Albert SHINGIRO et le Représentant du bureau de la JICA Monsieur Shin MARUO.

Le budget dudit projet a passé de vingt-six millions à trente-un millions de dollars américains. Ces frais supplémentaires vont permettre de couvrir tout imprévu surtout causé par la pandémie de la COVID-19, ceci dans le but d'éviter tout ce qui pourrait entraver la bonne continuité du projet.

(Rédaction-MAECD)

Match amical de football entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et l'Union Européenne.

Dans le cadre du réchauffement des relations bilatérales entre le Burundi et l'Union Européenne et dans le cadre de la célébration de la Journée de l'Europe, un match amical a été organisé entre une équipe du



Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et une équipe de l'Union Européenne, au terrain de Kabondo Football Center, samedi le 08 mai 2021.



La 1^{ère} passe a été lancée par Son Excellence Ambas-

sadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement à Son Excellence



Claude BOCHU Ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne, signe d'ouverture du match. Ce match a été tenu dans une atmosphère très amicale avec les efforts des uns et des autres pour gagner de plus des buts, mais il s'est soldé par un score de deux buts partout, et s'est clôturé par un cocktail dans climat décontracté.

(Rédaction-MAECD)

Ambassadeur Nestor BANKUMUKUNZI présente les Copies Figurées au Chef de la Diplomatie Marocaine



Dans l'après-midi du lundi 03 mai 2021, l'Ambassadeur Extraordinaire Plénipotentiaire de la République du Burundi au Royaume du Maroc Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI a présenté les Copies Figurées au Ministre Marocain des Affaires Etrangères, de la Coopération Africai-

ne et des Marocains résidant à l'étranger Monsieur Nasser Boruta. La présentation des Copies Figurées a été suivie par une audience par le Chef de la Diplomatie Marocaine à l'Ambassadeur Nestor BANKUMUKUNZI. Ce fut une occasion d'évoquer certains axes de l'Accord de coopération conclus entre la République du Burundi et le Royaume du Maroc. **(Rédaction-MAECD)**

ne et des Marocains résidant à l'étranger Monsieur Nasser Boruta. La présentation des Copies Figurées a été suivie par une audience par le Chef de la Diplomatie Marocaine à l'Ambassadeur Nestor BANKUMUKUNZI. Ce fut une occasion d'évoquer certains axes de l'Accord de coopération conclus entre la République du Burundi et le Royaume du Maroc. **(Rédaction-MAECD)**

Le poste-frontière de Gatumba en passe de redevenir fonctionnel



Le Comité National contre la COVID-19 présidé par le Ministre en charge de la Sécurité Publique CPC Gervais Ndirakobuca s'est réuni lundi, le 03 mai 2021 pour évaluer l'état d'avancement de la riposte contre la COVID-19, la situation actuelle, la campagne de dépistage pour les élèves à régime d'internat, l'approbation de la soumission urgente au fonds mondial pour accroître l'approvisionnement en tests rapide et en médicaments suffisants ainsi que les préalables pour la réouverture du post frontière de Gatumba entre le Burundi et la République Démocratique du Congo.

Selon le Ministre en charge de la Santé Dr Thaddée Ndikumana, la campagne de dépistage à la COVID-19 pour les élèves des écoles à régime d'internat s'est bien déroulée. Plus de 52.000 élèves, 3000 enseignants et autres employés ont été dépistés. Parmi eux, environ 2.2% ont été testés positifs. Heureusement, ces cas positifs ont été guéris, au cours de cette semaine tous les élèves sous traitement ont regagné l'école, a expliqué le Ministre.

Concernant l'état d'avancement des activités de la riposte contre la COVID-19, 356 personnes actives sont sous traitement en ambulatoire, la plupart des cas sous traitement guérissent après 7 ou 10 jours, a indiqué le Ministre Thaddée Ndikumana.

Le Comité National de riposte contre la COVID-19 déplore néanmoins qu'il s'observe un certain relâchement dans la mise en application stricte des mesures barrières contre cette pandémie, surtout lors des fêtes et cela complique toujours la lutte contre le coronavirus, la meilleure protection étant la prévention, a précisé le Ministre ayant la Santé Publique dans ses attributions.

Au moment où le Burundi attend 100 mille tests rapides dès mardi 04 mai 2021 et l'approvisionnement en tests rapide et en médicaments d'une valeur de plus de 17 millions de dollars américains par le biais du don du fonds mondial, le Ministre Thaddée Ndikumana a annoncé que le Gouvernement prévoit bientôt la

campagne de dépistage massif des élèves à régime d'externat, les fonctionnaires de l'Etat et les commerçants surtout en Mairie de Bujumbura, en commençant par les fonctionnaires du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA. Parallèlement, le dépistage volontaire dans tout le pays continu, a souligné le Ministre Thaddée Ndikumana.

C'est également dans cette optique que le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida en même temps adjoint du Président du Comité National en charge de la riposte contre la COVID-19 a annoncé que le poste-frontière de Gatumba entre le Burundi et la RDC sera bientôt rouvert. Selon lui, le comité a suggéré qu'il faut y ériger un site de dépistage dans la zone tampon à Gatumba.

Le Ministre Dr Thaddée Ndikumana a également répondu à quelques questions des journalistes. Concernant la demande du système des Nations Unies au Burundi de faire vacciner ses employés, le Ministre a rappelé que le Burundi attend le vaccin homologué par l'OMS, car, selon lui les vaccins en cours sont encore sous analyse. L'employé du système des Nations Unies qui veut se faire vacciner a le droit de le faire pourvu qu'il le fasse en dehors du pays, comme dans les pays limitrophes par exemple, a indiqué le Ministre en charge de la Santé Publique.

S'agissant de la longue durée d'attente des résultats du test COVID-19 qui a passé de 24h à 3 jours, le Ministre a fait savoir que ces derniers jours, il s'est observé un grand nombre de personnes qui se fait dépister, en plus de la campagne de dépistage des élèves des écoles à régime d'internat ce qui a occasionné une rupture de stocks des tests rapides. Et d'ajouter que dès mardi 04 mai 2021, 100 mille tests rapides seront à la disposition du Ministère en charge de la Santé Publique pour faciliter le dépistage massif, a précisé le Ministre Thaddée Ndikumana.

Il a profité de cette occasion pour demander à toute la population de rester unie afin de combattre la pandémie du Coronavirus, tout en privilégiant la compréhension mutuelle, car, le Comité est entrain de tout mettre en œuvre dans l'intérêt général de la population burundaise, a conclu le Ministre Dr Thaddée Ndikumana. (source: www.rtnb.bi)

Une table ronde pour la redynamisation des cellules Tics au sein des institutions publiques et privés



Le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias a organisé à Bujumbura, un atelier de deux jours du 3 au 4 mai 2021, à l'endroit des Représentants des différentes institutions, sur la redynamisation des cellules Tics au sein de tous les Ministères.

Le Secrétaire Permanent au Ministère en charge des technologies de l'information et des médias Monsieur Anicet Niyonkuru a indiqué que l'objectif de cet atelier était basée sur la prise de contact afin de mettre en place une feuille de route pour instaurer un cadre de collaboration entre différentes institutions. Il a également fait savoir que c'était une occasion d'interpeller et de renforcer les cellules Tics de toutes les institutions afin de permettre une meilleure coordination des Tics au sein de tous les Ministères.

Le Directeur Général des Tics Madame Rosine Guilaine Gatoni, a précisé au cours de sa présentation, que parmi les axes stratégiques de développement de la PNDTIC qui va de 2010 à 2025, l'éducation constitue une base fondamentale, il doit être à ce titre le principal bénéficiaire des innovations technologiques en matière des Tics.

Madame Rosine Guilaine Gatoni a également fait savoir que les différentes institutions doivent veiller à ce que l'aspect numérique soit intégré dans les projets ou dans les services à offrir au citoyen. Et d'ajouter que dans les perspectives d'avenir, il est prévu une séance de sensibilisation à l'intention des plus hautes autorités du pays, pour que le numérique puisse être intégré dans le travail de tous les jours.

Le Secrétaire Exécutif des Tics (SETIC) Monsieur Bienvenu Irakoze a quant à lui indiqué que la vision du SETIC est de faire en sorte que le numérique soit au centre du développement du Burundi en veillant à la dispo-

nibilité, l'excellence et l'innovation qui sont des valeurs du SETIC.

Monsieur Bienvenu Irakoze a précisé que la SETIC a pour mission de coordonner et suivre tous les projets et programmes visant la mise en œuvre de la politique nationale des Tics au Burundi.

Au cours des interventions, les participants ont demandé le renforcement des capacités dans le domaine des Tics, au sein de tous les Ministères.

Au 2^{ème} jour de l'atelier sur la redynamisation des cellules TIC et la plateforme du système de communication du Gouvernement (COMGOV) organisé à l'endroit des représentants des institutions publiques, le présentateur Monsieur Evariste Minani a indiqué qu'il y a un système de communication du Gouvernement qui permet aux différentes institutions publiques d'échanger et stocker les données à travers l'intranet COMGOV.bi.

Le COMGOV.bi prévoit dans les perspectives d'avenir d'inventorier les besoins réels des institutions publiques pour au moins 5 ans, retrouver un autre financement pour garantir la durabilité des acquis du COMGOV après l'expiration d'un contrat en cours dès 2023.

Monsieur Evariste Minani qui a fait une présentation sur le fonctionnement du "COMGOV" a indiqué que parmi les défis du COMGOV figurent entre autres une capacité d'internet insuffisante, l'insuffisance des ressources pour le monitoring des activités, le manque de dispositif légal et réglementaire (signature électronique, protection des données personnelles, cyber sécurité) etc..

A la clôture de l'atelier, les recommandations ont été formulées entre autres organiser des séances de sensibilisation aux décideurs sur la mobilisation des fonds des projets TIC, inciter le gouvernement à financer la continuité des services du COMGOV sur tous son extension, sensibiliser les décideurs sur l'hébergement des données au SETIC, etc.

(source: www.rtnb.bi)

La Géomatique, un outil incontournable dans la prise des décisions



Le Secrétaire Exécutif Permanent du Bureau de centralisation Géomatique, Monsieur Frédéric Ngendabakana appelle les décideurs publics et privés à consulter les données produites par ce bureau afin de prendre des décisions éclairées avant de lancer leurs projets et programmes. Cet appel a été lancé mardi, le 4 mai 2021 lors d'une conférence-débat sur la Géomatique au Burundi, organisé à l'intention des médias dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation des bonnes pratiques par l'usage de la Géomatique.

La Géomatique étant le traitement informatique des données géographiques obtenues par la topométrie, la cartographie, la géodésie, la photogrammétrie, la télédétection etc., Elle aide les décideurs et la population, selon Monsieur Frédéric Ngendabakana, de prendre de bonnes décisions basées sur des données fiables.

Au cours de cette conférence-débat sur la Géomatique, le Secrétaire Exécutif Permanent du Bureau de centralisation Géomatique a précisé que ce bureau produit des données dans tous les domaines en rapport avec la géolocalisation, avec une technologie basée sur des données scientifiques et fiables, qui permet de bien cadrer et de bien identifier sans ou avec moins de risques, les endroits où il faut mettre des projets sans spéculations des uns et des autres.

Parlant des applications de la Géomatique avec des exemples à l'appui, le Secrétaire Exécutif Permanent du bureau de la centralisation géomatique a expliqué que les capacités des outils du système d'information géomatique permettent de choisir objectivement un terrain d'interventions diverses dans n'importe quel secteur, que ce soit dans l'agriculture, les routes, les forêts, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le commerce, la santé, l'éducation etc.

Ce fut également l'occasion pour lui de préciser que la Géomatique est un outil essentiel de gestion des

catastrophes et d'alerte rapide. Monsieur Frédéric Ngendabakana a fait savoir que la Géomatique fournit les outils appropriés pour comprendre et communiquer les complexités sociales et physiques des catastrophes, avant de préciser que la gestion des catastrophes au Burundi exige des données géospatiales de base pour l'alerte précoce, la planification et l'intervention d'urgence. Pour cet expert en Géomatique, la modélisation des phénomènes dans les systèmes d'information géographique conduit à une meilleure compréhension et sert de base pour les systèmes d'alerte précoce.

Il a cité l'exemple des dégâts observés ces derniers jours sur les infrastructures érigées le long du Lac Tanganyika, précisant que ces pertes n'allaient pas se produire si les décideurs et les propriétaires des maisons et des parcelles localisées près du Lac Tanganyika avaient consulté les services de ce Bureau. Il a expliqué que grâce à cette technologie, les experts en géomatique peuvent calculer combien de maisons ou combien de sinistrés vont être touchés par la montée des eaux à tel ou à tel autre niveau.

Pour lui, le Lac Tanganyika a tendance à regagner le niveau qu'il avait atteint en 1964. Le responsable du dit Bureau précise qu'au 30 avril dernier, le niveau était déjà à 776, 50m, à peine 50cm pour atteindre le niveau de 1964 qui a détruit plus de 8 mille maisons à cette époque, un phénomène qui se répète à une certaine période. Et d'exhorter les décideurs, les opérateurs économiques et toute la population de toujours s'informer auprès du Bureau de centralisation Géomatique avant d'entreprendre des projets de développement pour éviter de payer cher en cas de catastrophes.

Il sied de mentionner que le Bureau de centralisation Géomatique qui est aujourd'hui du ressort de la primature a été créé en 2013.(rtnb)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°18 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 05 MAI 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 05 mai 2021, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 30 avril 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de stratégie sectorielle pour la mise en œuvre du Plan National de Développement**, présentée par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement depuis Juillet 2018. Il s'agit d'un document de référence pour tous les acteurs de développement du Burundi et tous les ministères sont appelés à élaborer des stratégies sectorielles en vue de son opérationnalisation.

La présente stratégie sectorielle est un instrument d'orientation stratégique en matière de planification des activités à réaliser annuellement dans les domaines de la communication, des médias, des postes et des technologies de l'information. L'objectif global de cette stratégie sectorielle est de faire du secteur des technologies de l'Information, de la communication, des médias et des postes un catalyseur d'une croissance forte, soutenue et inclusive à l'horizon 2027.

La stratégie sectorielle comprend les objectifs stratégiques suivants :

- Promouvoir les technologies de l'information et de la communication,
- Contribuer à moderniser l'administration publique à tous les niveaux via les technologies de l'information et de la communication,
- Appuyer la performance du système éducatif conformément aux besoins nationaux et aux normes internationales via les technologies de l'information et de la communication,
- Améliorer la disponibilité et la diversification des services média et communication à travers tout le pays,
- Rendre compétitif le domaine postal,
- Gérer rationnellement les ressources, le patrimoine immobilier et le patrimoine roulant,
- Promouvoir un système de gestion d'adressage et codification postale.

Le coût global de cette Stratégie est de Trois Cent Cinquante Six Milliards Neuf Cent Soixante Deux Millions (356 962 000 000) de Francs Burundais.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté la Stratégie avec entre autre recommandation d'élaborer le chronogramme de sa mise œuvre. Il a été également recommandé de bien préciser la part du financement à l'interne et celle attendue des autres partenaires. Il faudra penser à d'autres stratégies de mobilisation des fonds au cas où la part des partenaires ne serait pas libérée comme souhaité.

2. **Projet de guide national de planification**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Depuis l'ère coloniale, le Burundi a toujours élaboré des politiques et des plans de développement pour redresser sa situation socioéconomique.

Mais les résultats sont restés mitigés, à cause d'une lacune dans l'orientation du développement socioéconomique car la gestion était marquée par le court et le moyen terme.

C'est pourquoi le Burundi a opté pour une formulation d'une vision à long terme à l'horizon 2025. Cette vision a constitué l'outil qui a inspiré l'élaboration du Plan National de Développement.

Quoique le Burundi ait produit ces différents documents de planification, il ne dispose pas de guide harmonisé servant de modèle dans le processus de planification tant au niveau national, sectoriel et local, ce qui pose un problème au niveau de l'alignement de toutes les parties prenantes aux priorités nationales.

C'est dans ce cadre que ce Guide a été élaboré. Il s'agit d'un document de référence qui montre le processus, les étapes, les principes directeurs de la planification, ainsi que les outils de suivi-évaluation, afin de faire une planification harmonisée.

Il va assurer la cohérence et l'interdépendance des outils de planification à tous les niveaux, orienter les acteurs à définir les cadres stratégiques et politiques de développement durable, éviter l'improvisation des actions de mise en œuvre des stratégies et politiques publiques, rompre avec la diversité des processus de planification à tous les niveaux.

A l'issue de l'analyse de ce document, le Conseil des Ministres a reconnu l'importance de ce document car c'est une base même pour les générations futures.

Comme le document nécessite des contributions des uns et des autres pour être bien enrichi, il a été demandé aux membres du Gouvernement de se donner un peu de temps pour une lecture plus approfondie, afin que dans un délai d'une semaine, ils aient transmis au Ministre en charge de la Planification leurs observations pour en tenir compte dans le document final qui sera validé.

Ce fut l'occasion de rappeler aux membres du Gouvernement de toujours vérifier que dans les Plans Communaux de Développement Communautaire les activités de leurs ministères ont été prises en compte.

3. Projet d'ordonnance ministérielle portant règles applicables en matière de gestion des fonds de pension complémentaire au Burundi, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce projet d'ordonnance s'applique aux régimes complémentaires de pension, afin de permettre aux affiliés et aux ayant-droit de bénéficier de prestations destinées à compléter les prestations des régimes légaux de sécurité sociale en cas de retraite, de décès ou d'invalidité.

Il vient mettre en place un cadre légal auquel les assureurs seront soumis, le constat étant que ceux-ci appliquent des régimes différents en la matière.

Au cours du débat, le Conseil des Ministres a constaté qu'il y a un projet de loi sur les pensions qui est en préparation et qu'il faudrait donc que ce projet d'ordonnance attende sa mise en place.

Cette ordonnance viendrait comme un texte d'application de cette loi.

Le Conseil des Ministres a recommandé aussi de veiller à ce que dans ce projet de loi, les intérêts de l'assureur et de l'assuré sont équilibrés.

4. **Projet d'appui au système de santé KIRA**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Un deuxième financement additionnel au projet KIRA d'un montant de 50 millions de dollars américains pour le don de l'IDA et 4,6 millions de dollars américains pour le don de GAVI au titre du projet d'appui au système de santé à la République du Burundi vient d'être signé entre la Banque Mondiale et le Gouvernement du Burundi, soit un montant global de 54,6 millions de dollars américains.

Ce financement additionnel appuiera dans:

- La poursuite du programme de gratuité des soins de santé et de paiement basé sur le résultat
- L'extension de la stratégie du financement basé sur les performances pour renforcer les composantes clés du système de santé
- La prestation des services liées aux violences basées sur le genre et de laboratoires établis dans le cadre des projets régionaux récemment fermés

Ce financement additionnel vient également compléter la préparation et la réponse du Burundi à la pandémie du covid -19 tout en atténuant son impact sur les services de santé essentiels.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec la recommandation d'accélérer le processus de sa ratification.

Le Conseil des Ministres a recommandé une inspection dans tous les hôpitaux pour vérifier comment les fonds destinés à la gratuité des soins ont été utilisés.

5. **Stratégie Nationale d'Intégration Régionale du Burundi (SNIR 2021-2027)**, présentée par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Actuellement, le Burundi est membre de plusieurs organisations tant internationales, régionales et sous régionales. Il a toujours placé l'intégration régionale au cœur de sa vision politique et économique, en tant que pays enclavé.

L'appartenance du Burundi à plusieurs organisations trouve son fondement dans le souci de complémentarité.

Malgré les efforts déployés pour traduire dans les faits, la vision nationale d'intégration régionale, les progrès n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes.

Cette Stratégie est proposée en vue de faire face aux défis multiples qui handicapent l'intégration effective du Burundi dans ces organisations. Son objectif global est de faire face aux défis qui empêchent le Burundi de tirer pleinement profit des avantages de l'intégration régionales et de contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement en matière de croissance économique, d'emploi et de réduction de la pauvreté.

Cette Stratégie s'articule autour de quatre objectifs à savoir :

- Consolider la paix et la sécurité
- Renforcer la gouvernance nationale de l'intégration régionale
- Améliorer les infrastructures économiques (transport ; énergie, eau, etc...)
- Poursuivre le processus d'intégration dans ses différentes phases.

Cette Stratégie permettra au Burundi d'en tirer profit en termes de :

- Réduction de l'enclavement
- Diversification et croissance économique
- Multiplication de l'emploi
- Réduction de la pauvreté
- Pérennisation de la paix et la sécurité

Au cours des échanges, les membres du Gouvernement ont formulé les observations suivantes ;

- Parmi les plus de cent quatre vingt organisations auxquelles le Burundi est membre, il est nécessaire de montrer les organisations que le Burundi souhaite quitter, les raisons majeures ainsi que les conditions de retrait pour aider le Gouvernement à se prononcer ;
- Pour les organisations retenues, il faudrait montrer le montant des contributions du Burundi ainsi que les arriérés ;
- Les ministères sectoriels devraient analyser l'impact du retrait du Burundi de telle ou telle organisation ;
- Il n'est pas obligatoire d'être membre d'une organisation pour pouvoir bénéficier de son expertise.

Le dossier reviendra en conseil des Ministres après avoir été retravaillé en tenant compte de ces observations.

6. Plan de gestion intégrée du littoral du Lac Tanganyika, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture, et de l'Elevage.

Le Lac Tanganyika joue un rôle important dans l'économie du pays. En plus d'être un réservoir d'eau douce, il héberge une biodiversité énorme et contribue au transport maritime.

Dans le souci d'assurer une bonne gestion du secteur « eau » et du lac Tanganyika, plusieurs politiques, stratégies et textes ont été mis en place.

Ainsi, le Code de l'eau de 2012 prévoit une bande de 150 mètres de largeur à partir des eaux du Lac qui fait partie du domaine public.

Malgré tous ces efforts, le littoral du Lac Tanganyika est géré d'une manière anarchique et irrationnelle.

Afin d'y remédier, le Ministère en charge de l'environnement a produit un plan d'aménagement intégré du littoral du Lac Tanganyika qui tient compte des aspects environnementaux, touristiques et économiques.

Ce document a pour mission d'orienter les décideurs, les investisseurs pour que le littoral du Lac Tanganyika soit valorisé et protégé.

Ce plan montre l'état des lieux du littoral du Lac Tanganyika sur une distance de trente cinq (35) kilomètres depuis le rivière Kagera I jusqu'à la rivière Kirasa ainsi que les propositions schématiques des occupations diverses.

Après échange et débat sur ce document, le Conseil des Ministres a fait observer que :

- Le document mérite un approfondissement avec l'appui des experts de divers domaines;
- Il est nécessaire que les zones menacées soient bien surveillées pour qu'il n'y ait pas de nouvelles infrastructures qui y soient érigées ;
- Les sinistrés des zones inondées ont besoin d'un appui et les ministères sectoriels sont appelés à intervenir dans les limites du cadre d'accompagnement du Gouvernement ;
- Le Ministère en charge des infrastructures devrait tirer les conséquences du comportement actuel du Lac Tanganyika pour que les infrastructures en cours d'études ou en réalisation s'alignent sur des standards qui tiennent compte de la situation actuelle ;
- Il faut des études d'assainissement des rivières qui se déversent dans le Lac Tanganyika pour le protéger contre la pollution et protéger les riverains de ces rivières.

Le document plus approfondi sera amené en Conseil des Ministres pour validation.

7. Projet d'ordonnance ministérielle portant mesures d'application du statut général des fonctionnaires en matière de régularisation des diplômes et certificats, présenté par la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Le Statut général des fonctionnaires prévoit qu'un fonctionnaire peut accéder à la catégorie supérieure par voie de formation ou de perfectionnement sanctionné par un diplôme d'un niveau correspondant à l'un de ceux exigés au recrutement dans la catégorie supérieure.

La formation diplômante et la formation continue ou le perfectionnement professionnel sont encouragés par la fonction publique, car l'objectif de la formation est la valorisation des ressources humaines pour rendre le fonctionnaire plus compétent.

Avec l'augmentation des universités, beaucoup de fonctionnaires ont poussé des formations et obtenu des diplômes. Ils ne cessent de demander des régularisations sur présentation des nouveaux diplômes.

Face à cette situation et en vue de maîtriser la masse salariale, le projet d'ordonnance propose que :

- La régularisation de diplôme soit décidée par le Ministre de la Fonction Publique sur proposition du ministre employeur du fonctionnaire demandeur, tout en indiquant la date de sa nouvelle affectation ainsi que l'identification de la personne à remplacer ;
- Les valeurs de bonification liées au perfectionnement professionnel soient octroyées par décision du Ministre de la Fonction Publique et motivation Ministre employeur du fonctionnaire demandeur, tout en indiquant la plus-value occasionnée par le certificat reçu ;
- La demande de régularisation des diplômes et certificats soit faite dans un délai qui ne dépasse pas six mois à compter de la date de réaffectation du fonctionnaire au nouveau poste ou de la reconnaissance de la plus-value.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté le projet avec entre autre recommandation de changer le titre en disant « **Projet d'ordonnance ministérielle portant mesures d'application du statut général des fonctionnaires en matière de régularisation des détenteurs de diplômes et certificats obtenus en cours d'emploi** » et de distinguer celui qui a suivi une formation étant envoyé par l'employeur et celui qui l'a fait à titre personnel.

Celui qui a été envoyé par l'employeur a droit de monter dans la catégorie supérieure s'il y a un poste vacant, tandis que celui qui a suivi la formation à titre personnel ne peut pas y prétendre de plein droit.

Sa situation peut, par contre, être tenue en compte en cas de besoin de recrutement.

Le Conseil des Ministres a recommandé une vérification sérieuse des diplômes présentés car des tricheries sont possibles. L'exemple a été donné pour des gens qui présentent des diplômes d'université obtenus après avoir suivi le cursus ordinaire (non pas des cours du soir) alors qu'ils étaient censés être au service.

Pour le cas particulier du Ministère de l'Education Nationale, les enseignants qui ont obtenu des diplômes supérieurs à ceux pour lesquels ils ont été engagés et qui ont été affectés en conséquence par les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement (DPE) seront recrutés en priorité mais ne seront pas régularisés pour la période antérieure à ce recrutement. Néanmoins pour éviter des tricheries, un test sera organisé pour eux. Il a été demandé aux Directeurs Provinciaux de l'Enseignement de ne plus s'adonner à cette pratique.

- 8 & 9. **Mémemoranda d'entente entre le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme et l'Agence de Facilitation du Transport de Transit du Corridor Central**
- **pour une assistance technique en vue de la mise en place d'un conservatoire national du transport et du commerce international**
 - **pour la fourniture de masques chirurgicaux et désinfectants en vue de limiter la propagation du covid-19 chez les transporteurs internationaux**

Ces deux dossiers ont été présentés par les Services de la Primature.

Au cours d'une rencontre entre le Secrétaire Exécutif du Corridor Central au mois de Janvier 2021 avec les autorités du Ministère en charge du transport, il a été conclu qu'une assistance pour le Burundi en matière de maîtrise de la chaîne logistique commerciale internationale à l'import/export était nécessaire et qu'une enveloppe y relative destinée aux projets était nécessaire.

Une retraite organisée à l'intention des différents intervenants dans ce secteur a conclu sur la nécessité d'élaboration des mémoranda d'entente.

C'est dans ce cadre que ces deux mémoranda ont été préparés.

Le Mémorandum d'entente pour une assistance technique en vue de la mise en place d'un conservatoire national du transport et du commerce international permettra au Burundi de maîtriser la chaîne logistique commerciale internationale.

Quant au Mémorandum d'entente pour la fourniture de masques chirurgicaux et désinfectants, il permettra la limitation de la propagation du covid-19 chez les transporteurs internationaux tout le long du trajet du corridor central.

Après analyse, le Conseil des Ministres a adopté ces deux mémoranda, mais compte tenu de leur caractère technique, un représentant des services techniques du Ministère en charge du Transport va cosigner sur les mémoranda avec l'Agence de Facilitation du Transport de Transit du Corridor Central.

Mais pour le Mémorandum d'entente pour la fourniture de masques chirurgicaux et désinfectants, l'idéal serait que le montant y relatif serve à l'achat des kits de dépistage du coronavirus.

8. Divers

Son Excellence Monsieur le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement leur sens de responsabilité, mais qu'il ne faudrait pas hésiter à requérir les conseils ou les avis des collègues ou des Plus Hautes Autorités en cas d'hésitation sur un dossier déterminé.

Il a également demandé aux membres du Gouvernement de faire comprendre aux fonctionnaires sous leurs responsabilités qu'à n'importe quel moment, ils peuvent être appelés à aller travailler dans n'importe quelle province ou commune du pays dans le cadre de la décentralisation des services publics.

Gitega, le 06 mai 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi